

A P N
SASU au capital de 36 100 euros,
immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 527 770 978,
dont le siège social est situé 2 RUE DES MOINES 77140 NEMOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier décembre,
À quatorze heures.

Au siège social, 2 RUE DES MOINES 77140 NEMOURS.

Monsieur David MARC, demeurant 3 BIS ROUTE DE MILLY 77760 CHEVRAINVILLIERS

Propriétaire de la totalité des 7220 actions de 5 euros chacune émises par la société A P N,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur David MARC.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur David MARC, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

2 RUE DES MOINES
77140 NEMOURS

Nouvelle adresse :

8 RUE DE MONTARGIS
77140 NEMOURS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 8 RUE DE MONTARGIS 77140 NEMOURS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur David MARC

Zone de signature

